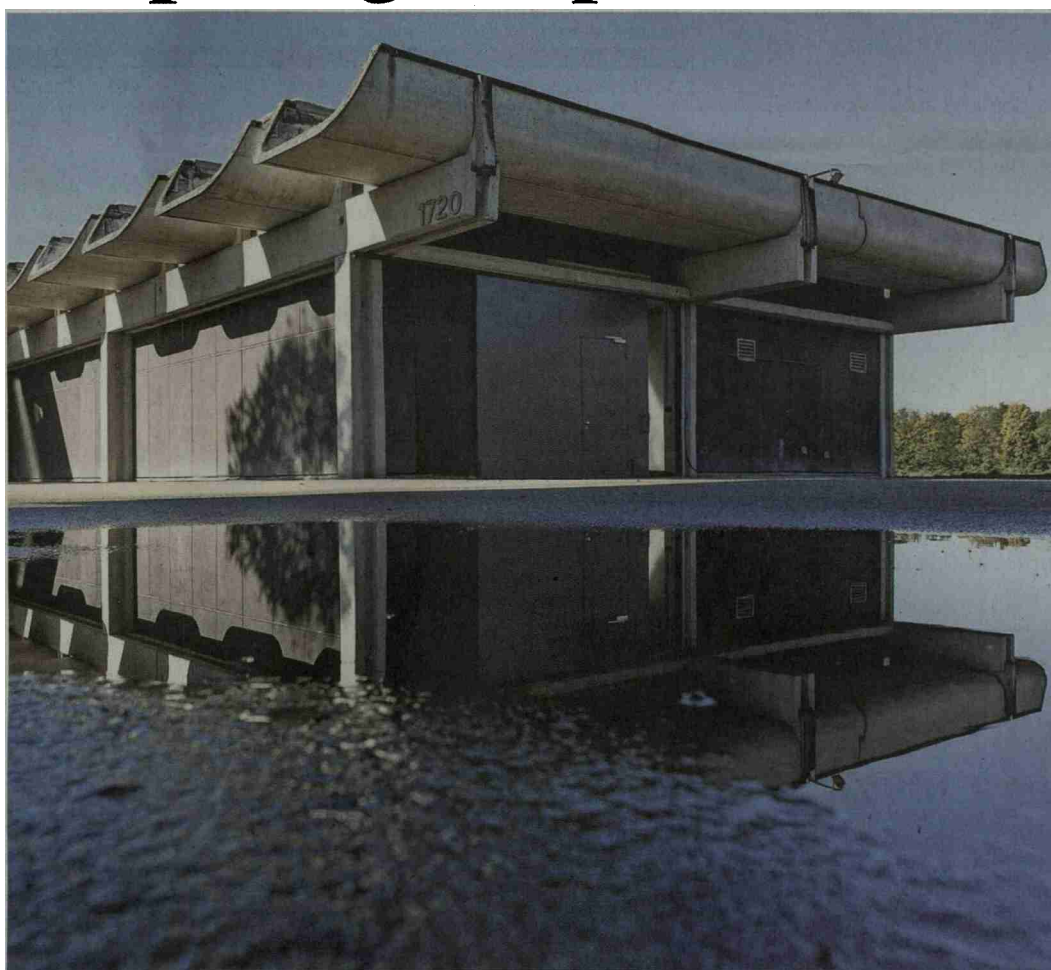




Un mandat d'étude parallèle a été lancé pour le développement de l'ancien site Elanco à Saint-Aubin

Le campus Agrico poursuit sa mue



A Saint-Aubin, l'ancien site Elanco est composé d'environ 100 hectares en zone agricole et de 27 hectares en zone industrielle. Alain Wicht-archives



«Le plan d'affectation cantonal du site a été approuvé le 17 décembre»

Corinne Rebetez

« NICOLAS MARADAN

Economie » L'ancienne usine Elanco, à Saint-Aubin, rachetée ces dernières années par l'Etat de Fribourg et devenue depuis le site Agrico, continue son développement. Un mandat d'étude parallèle (MEP) a ainsi été lancé hier. «Ce concours devra imaginer à quoi ressembleront le centre et les espaces communs, en conjuguant les contraintes des entreprises ainsi que la ri-

chesse patrimoniale et architecturale du lieu. L'objectif est de dégager une vision urbanistique globale et cohérente, qui sera réalisée par étapes au fil de l'essor du site», annonce l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) dans un communiqué de presse.

Ce MEP porte sur la partie centrale du site industriel, autour de laquelle s'articuleront différents bâtiments de service comme un auditoire, des salles de conférence, une crèche ou encore des restaurants. L'ECPF précise: «Il entre dans la droite ligne de la stratégie définie pour le site Agrico, à savoir d'en faire le campus agroalimentaire et biomasse de référence en Suisse misant sur la mobilité et les échanges d'idées, et un site industriel pionnier, sans trafic motorisé en son centre et dans le respect de la richesse patrimoniale et naturelle du lieu.»

Concrètement, le concours s'articulera en trois étapes. La première se concentrera sur les flux de trafic à l'entrée principale du site, avec la réalisation d'une plateforme de mobilités, dont un parking-silo. L'ECPF poursuit: «La deuxième phase prendra la

forme d'un concours d'architecture pour le remplacement du bâtiment 1740, en mauvais état à l'heure actuelle, non protégé et utilisé pour du stockage. Le site Agrico rencontre déjà depuis plusieurs mois un succès important, à tel point qu'il n'y a plus de surfaces disponibles à proposer aux entreprises intéressées. Un développement du bâtiment 1740 permettra de pallier ce manque.» Enfin, la dernière phase sera consacrée aux aménagements extérieurs et paysagers. Elle sera lancée dans le courant du printemps 2022.

Recours contre le PCA

Responsable coordination et communication de l'ECPF, Corinne Rebetez rappelle: «Le plan d'affectation cantonal (PAC) du site de Saint-Aubin a été approuvé le 17 décembre dernier par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Deux recours ont été reçus. Ils sont en cours de traitement.» A noter que le site broyard est composé d'environ 100 hectares en zone agricole et de 27 hectares en zone industrielle. »